

ORDERS OF REFERENCE

Wednesday, October 28, 1970.

Ordered,—That the question of radio and television broadcasting of the proceedings of the House and its Committees, including the legal, procedural, and technical aspects thereof, and the question of arrangements made for reporters for the electronic media in the Parliament Buildings, and the evidence adduced by the Committee during the past Session in relation thereto be referred to the Standing Committee on Procedure and Organization.

Wednesday, October 28, 1970.

Ordered,—That the question of measures to be taken to ensure the security of the galleries of the House, and the evidence adduced by the Committee during the past Session in relation thereto be referred to the Standing Committee on Procedure and Organization.

Monday, December 7, 1970.

Ordered,—That the Standing Committee on Procedure and Organization be granted permission to travel outside of Canada, namely to New York City, U.S.A., from Sunday, December 13 to Tuesday, December 15, 1970, to visit the United Nations for the purpose of studying the installations there for radio and television broadcasting and the arrangements made for reporters of the electronic media and related questions and that the Clerk of the Committee and the Chief of the Research Branch of the Library of Parliament do accompany the Committee.

Wednesday, February 17, 1971.

Ordered,—That Vote 1 relating to the Senate;
Vote 5 relating to the House of Commons;
and
Vote 10 relating to the Library of Parliament, be referred to the Standing Committee on Procedure and Organization.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

ORDRES DE RENVOI

Le mercredi 28 octobre 1970

Il est ordonné,—Que le comité permanent de la procédure et de l'organisation soit chargé de faire l'étude du sujet de la transmission radiophonique et télévisée des délibérations de la Chambre des communes et des comités de la Chambre, y compris les aspects légaux, techniques et de procédure qui s'y rapportent, et des dispositions à prendre pour les correspondants affectés aux média électroniques dans les édifices du Parlement; et que les témoignages recueillis par le comité dans son examen du sujet précité pendant la dernière session soient déferés au comité.

Le mercredi 28 octobre 1970

Il est ordonné,—Que la question concernant les mesures à prendre pour assurer la sécurité dans les tribunes de la Chambre et les témoignages recueillis par le comité dans son examen du sujet précité pendant la dernière session soient déferés au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

Le lundi 7 décembre 1970

Il est ordonné—Que permission soit accordée au comité permanent de la procédure et de l'organisation de voyager en dehors du Canada et, en particulier, se rendre à New York, États-Unis d'Amérique, du dimanche 13 décembre au mardi 15 décembre 1970, afin d'y visiter les Nations Unies et d'y étudier ses installations de radio et de télévision, ainsi que les dispositions prises en faveur des journalistes des moyens d'information électronique et les questions connexes; et que le greffier du comité et le chef du service des recherches de la Bibliothèque du Parlement accompagnent le comité au cours de son voyage.

Le mercredi 17 février 1971

Il est ordonné—Que le crédit 1 ayant trait au Sénat;
Le crédit 5 ayant trait à la Chambre des communes; et
Le crédit 10 ayant trait à la Bibliothèque du Parlement soient renvoyés au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

ATTESTÉ